

Qu'arrive-t-il aux produits alimentaires non-réfrigérés que vous ramenez en magasin?

Les réponses écrites des distributeurs :

ALDI

Si les denrées alimentaires retournées sont intactes, non ouvertes et que leur date de péremption n'est pas encore dépassée, elles seront remises en vente. Cela inclut les produits tels que les conserves, les pâtes et d'autres aliments non réfrigérés. Les aliments réfrigérés, tels que les produits laitiers ou la viande qui dépendent d'une chaîne du froid continue, ne sont pas remis en vente pour des raisons de sécurité.

Ces mesures garantissent la qualité et la sécurité des denrées alimentaires que nous proposons.

COOP

Coop applique la garantie de satisfaction. Cela signifie que si la clientèle n'est pas satisfaite d'un produit, elle peut le rapporter et se faire rembourser.

Coop est tenue de respecter les dispositions légales relatives aux denrées alimentaires, par exemple en ce qui concerne les températures de réfrigération. Cette responsabilité est transférée à la clientèle lors de l'achat du produit. Pour garantir la sécurité alimentaire et la qualité, les produits alimentaires ne sont en principe pas remis en vente lors d'un échange.

DENNER

En tant que distributeur de denrées alimentaires, Denner est tenu de ne mettre en circulation que des produits sûrs. Une fois qu'un aliment a quitté nos magasins, nous ne pouvons donc plus nous porter garants de sa qualité. Cela signifie aussi qu'en cas de retour, la traçabilité complète du produit n'est plus garantie, raison pour laquelle nous ne pouvons pas remettre ces aliments en vente.

Il est très rare que l'on nous retourne des produits achetés par erreur. Lorsqu'un produit est retourné, c'est en principe parce le client ou la cliente estime qu'il a un défaut. Dans ce cas, ces aliments sont contrôlés en interne ou envoyés au fabricant pour clarification.

LIDL

En tant que détaillant, nous sommes légalement tenus de garantir à tout moment la sécurité de nos aliments. Nous devons donc éliminer tous les aliments retournés, sans exception, même si le client ne les a pas ouverts et que la date d'utilisation optimale n'a pas été dépassée.

La loi sur les denrées alimentaires stipule que seuls des aliments sûrs peuvent être vendus. Dès qu'un produit quitte nos magasins, nous ne pouvons plus comprendre comment il a été transporté, stocké et si les normes de sécurité requises ont été respectées. C'est pourquoi nous ne pouvons pas remettre ces aliments en rayon et continuer à les vendre.

Néanmoins, Lidl Suisse vise bien évidemment à réduire le plus possible le gaspillage alimentaire. C'est pourquoi nous avons pris de nombreuses mesures de réduction et aidons nos clientes et clients à consommer les aliments de manière responsable.

Dans de tels cas, nous conseillons à nos clientes et clients de donner les aliments achetés à leur famille ou à leurs amis lorsqu'ils ne les consomment pas, ou d'essayer eux-mêmes quelque chose de nouveau.